

SOCIÉTÉ ADWYA

Société anonyme au capital de 11.000.000 Dinars
Siège social : Route de la Marsa km 14 BP 658 La Marsa 2070
Tél : 71 778 555 / Fax : 71 778 500

BILAN AU 31/12/2010 APRÈS AFFECTATION

(montants exprimés en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	Exercice clos au		CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	Exercice clos au	
		31 décembre 2010	31 décembre 2009			31 décembre 2010	31 décembre 2009
ACTIFS NON COURANTS				CAPITAUX PROPRES			
<i>Actifs immobilisés</i>							
Immobilisations incorporelles		2 049 563	1 803 223				
Moins: amortissements		(908 671)	(706 840)	Capital social	10	11 000 000	11 000 000
	4	1 140 892	1 096 384	Réserves	11	7 707 739	5 392 339
Immobilisations corporelles		31 907 881	28 499 273	Autres capitaux propres	12	0	0
Moins: amortissements & provisions		(21 378 098)	(20 081 554)				
	4	10 529 783	8 417 719	Total des capitaux propres après affectation		18 707 739	16 392 339
Immobilisations financières		62 671	57 523				
Moins: provisions		0	0	PASSIFS			
	4	62 671	57 523	<i>Passifs non courants</i>			
Total des actifs immobilisés		11 733 346	9 571 626	Emprunts	13	1 540 397	180 492
Autres actifs non courants		0	0	Autres passifs financiers		2 000	0
				Provisions		132 318	132 318
Total des actifs non courants		11 733 346	9 571 626	Total des passifs non courants		1 674 715	312 810
ACTIFS COURANTS				<i>Passifs courants</i>			
Stocks		18 837 185	21 524 863	Fournisseurs et comptes rattachés	14	15 765 737	18 837 484
Moins: provisions		(636 162)	(40 964)	Autres passifs courants	15	4 319 007	4 598 636
	5	18 201 023	21 483 899	Concours bancaires et autres passifs financiers	16	239 008	844 783
Clients et comptes rattachés		6 120 056	3 048 245	Total des passifs courants		20 323 752	24 280 903
Moins: provisions		(71 735)	(75 585)				
	6	6 048 321	2 972 661	Total des passifs		21 998 467	24 593 714
Autres actifs courants		1 357 144	1 924 958	Total des capitaux propres et des passifs		40 706 206	40 986 053
Moins: provisions		(0)	(33 463)				
	7	1 357 144	1 891 495				
Placements et autres actifs financiers		1 682 876	3 481 727				
Liquidités et équivalents de liquidités		1 683 495	1 584 645				
	9						
Total des actifs courants		28 972 860	31 414 427				
Total des actifs		40 706 206	40 986 053				

SOCIÉTÉ ADWYA

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES APRÈS AFFECTATION DU RÉSULTAT 2010

(montants exprimés en dinar tunisien)

	Capital social	Réserve légale	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Autres capi. Prop	TOTAL
Situation au 31 décembre 2010	11 000 000	1 087 234	4 305 105	4 515 400	0	20 907 739
Affectation approuvées par l'AGO du 25/05/2011		12 766	2 302 633	(2 315 400)		0
Dividendes à verser sur le bénéfice 2010				(2 200 000)		(2 200 000)
Solde après affectation du résultat de l'exercice 2010	11 000 000	1 100 000	6 607 739	0	0	0
						18 707 739

« ADWYA S.A »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 11 000 000 DINARS
SIEGE SOCIAL : Route de la Marsa km 14, BP 658 – 2070 La Marsa
M.F : 014346YAM 000----- RCS : B164701996

Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 Mai 2011

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2010, approuve le dit rapport tel qu'il a été présenté.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2010, approuve ledit rapport ainsi que les états financiers de l'exercice 2010 tels qu'ils ont été présentés.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale ordinaire prend acte du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, relatif aux articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, et approuve ledit rapport et les conventions y mentionnées.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale décide de donner quitus entier et sans réserves aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2010
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

CINQUIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale prend acte du résultat dégagé au titre de l'exercice 2010, qui s'élève à 4.515.400 DT.

Ainsi, et sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale décide l'affectation du résultat de l'exercice 2010 comme suit :

Bénéfice net	4 515 400 DT
Réserves légales	(12 766) DT (<i>dans la limite de 10% du capital</i>)
Solde disponible	4 502 633 DT
Dividende aux actionnaires (0,2000/'action) (2 200 000) DT	
Affectation au poste des réserves ordinaires	2 302 633 DT

La mise en paiement des dividendes sera effectuée à partir du mercredi 8 juin 2011.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

SIXIÈME RÉSOLUTION :

Constatant que le mandat des administrateurs actuels arrive à expiration, l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants, qui prendra fin à la tenue de l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2013 :

Tahar EL MATERI
Sofiene EL MATERI
Moncef ZMERLY
Hichem TERZI
Mounir JERBI

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés en ce qui concerne les trois premiers administrateurs et à la majorité des voix des petits porteurs en ce qui concerne Messieurs Hichem TERZI et Mounir JERBI.

SEPTIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale, sur proposition du conseil d'administration, fixe la somme de Sept mille Dinars (7000.DT) le montant des jetons de présence pour l'exercice 2010 à allouer à chaque membre du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale ordinaire fixe aussi la rémunération du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2010 à cinq mille dinars (5000.DT) à allouer à chaque membre.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

HUITIÈME RÉSOLUTION :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité d'enregistrement ou autre.